

## LE MINISTRE RÉJEAN HÉBERT REND PUBLIC LE RAPPORT DU COMITÉ D'EXPERTS SUR LES HOMICIDES INTRAFAMILIAUX

**Québec, le 22 novembre 2012** – Le ministre de la Santé et des Services sociaux et ministre responsable des Aînés, le docteur Réjean Hébert, a rendu public aujourd'hui le rapport du Groupe de travail sur les homicides intrafamiliaux. Ce comité, présidé par monsieur Gilles Tremblay, a été mis en place en octobre 2011 avec pour mandat d'analyser l'ampleur de ce phénomène, de dresser le portrait des services offerts et des outils disponibles, de recenser les meilleures pratiques en ce domaine et de formuler des recommandations au ministre. Ce mandat était exclusivement lié au secteur de la santé et des services sociaux.

Le rapport révèle dans un premier temps que les homicides intrafamiliaux ont diminué du tiers en trente ans. On en dénombre toutefois toujours une trentaine par année au Québec, soit 35 % des homicides perpétrés en 2011. « Les homicides intrafamiliaux engendrent une profonde incompréhension dans la population. Il n'y a pas de réponse unique et simple permettant d'expliquer pourquoi ces gestes sont posés. Toutefois, le travail du comité d'experts nous permet de dégager certaines pistes d'action pour mieux agir, en particulier sur le plan de la prévention. Car chaque événement est en est un de trop », a déclaré le ministre Hébert.

### **Pour une meilleure prévention et une formation améliorée**

Le rapport du comité d'experts souligne le rôle déterminant du dépistage précoce de la détresse et des situations à risque. « Chacun d'entre nous, que cela soit les collègues de travail, l'entourage, les proches, a un rôle à jouer en matière de prévention. Inciter une personne présentant des signes de détresse à demander de l'aide est probablement le geste le plus important que l'on peut poser pour prévenir ces drames », a déclaré le docteur Réjean Hébert.

Le rapport révèle à cet effet que le Québec dispose déjà d'une offre de services variée pour répondre à ces demandes d'aide aussi bien dans le réseau public que dans les organismes communautaires. « Que ce soit en matière de violence conjugale, de protection de la jeunesse, de détresse psychologique ou de troubles de santé mentale, il existe déjà de nombreux services offerts à travers le Québec. L'important est de continuer de les bonifier et de les faire connaître à la population », a ajouté le ministre.

À cet effet, le comité d'experts souligne la nécessité de déployer les outils disponibles à travers le territoire et dans tous les milieux, et ce, afin de favoriser la concertation de tous les intervenants et

permettre ainsi une détection plus rapide des risques d'homicides intrafamiliaux. Le rapport met toutefois en lumière certaines lacunes sur le plan de la formation des intervenants et la nécessité d'affiner les programmes existants.

Au chapitre de la prévention, le rapport aborde aussi l'importance du contrôle des armes à feu. Il souligne également la nécessité de poursuivre la réflexion sur les effets du traitement médiatique de ces événements sur la population et les personnes à risque. « J'invite le Conseil de presse à faire une recension des écrits sur la question afin de mieux documenter les effets du traitement médiatique des homicides intrafamiliaux, tout comme cela a été fait pour le suicide. Si cela s'avère pertinent, le Conseil de presse pourrait alors élaborer des principes qui viendraient enrichir le code de déontologie de la profession journalistique. Cet exercice doit se faire dans le respect mutuel de la liberté d'expression et du bien-être général de la société », a déclaré le ministre.

### **Mesures visant la violence conjugale et les hommes en difficulté**

« Plus de la moitié des homicides intrafamiliaux se produisent dans un contexte de violence conjugale. Ce constat met en lumière l'importance de poursuivre le travail amorcé. À cet effet, le plan d'action gouvernemental en matière de violence conjugale sera rendu public sous peu et des engagements ayant un impact sur la prévention des homicides intrafamiliaux seront alors dévoilés », a poursuivi le docteur Réjean Hébert.

Le ministre a finalement souligné que les organismes travaillant auprès des hommes en difficulté ainsi que les organismes venant en aide aux hommes ayant des comportements violents peuvent jouer un rôle clé en matière de prévention. Il a annoncé une consolidation du financement de ces organismes pour un montant équivalent à 1,16 million de dollars.

Le rapport du Groupe de travail est maintenant disponible en ligne sur le site Internet du ministère de la Santé et des Services sociaux et peut être consulté à l'adresse suivante : [www.msss.gouv.qc.ca/presse](http://www.msss.gouv.qc.ca/presse)

- 30 -

#### **Source :**

Direction des communications  
Ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec

#### **Renseignements :**

Nathalie Lévesque  
Relations médias - Ministère de la Santé et des  
Services sociaux du Québec  
418-266-8914

Ariane Lareau  
Attachée de presse du ministre de la Santé et  
des Services sociaux et ministre responsable  
des Aînés  
418-266-7171